



Que faire en cas
d'accident ?

Qui sommes-nous ?

RYD Wallonie - Bruxelles est une ASBL gérée par des jeunes et pour des jeunes dans le domaine de la sécurité routière et de la mobilité.

Notre but est d'améliorer la sécurité routière en influençant le mode de conduite et les mentalités des jeunes de manière positive et sur le long terme.

Nous ne voulons en aucun cas être répressif ou moralisateur.

Par ce petit dépliant, tu pourras prendre connaissance des étapes à effectuer si un jour tu te retrouves face à un accident de la route.



Étape 1 : Sécurité

● Toi-même :

Cela peut sembler bizarre mais en cas d'accident, tu dois d'abord penser à ta propre sécurité avant celle des autres. Par exemple, ne traverse pas la route sans t'être assuré de pouvoir le faire en sécurité. Cela serait bête de provoquer un deuxième accident ! Si tu vois que la situation est trop dangereuse, contente-toi d'appeler le service des secours.

● Victimes :

Rassure les victimes en leur disant que les secours vont arriver et que tout va bien se passer. Tu ne dois pas bouger la personne accidentée sauf si c'est un cas de force majeure.

● Témoins :

Assure-toi que les témoins n'aggravent pas la situation. Ils doivent eux aussi être attentifs à leur sécurité.



Étape 2 : Visibilité

● Le gilet fluo :

Depuis février 2007, le port du gilet fluo est obligatoire en Belgique en cas d'accident ou de panne. En juin 2009, toutes les voitures belges doivent en être équipées. La loi stipule qu'un véhicule doit être équipé d'un gilet fluo, mais il est nécessaire d'aller au-delà de cette obligation et d'en avoir un pour chaque passager au cas où il y aurait un accident.

Dans le noir, quelqu'un qui est habillé en foncé sera visible par les conducteurs à partir de 26m, lorsque l'on est habillé en clair, 50m et avec le gilet fluo, nous sommes visibles à 150m, toujours dans l'obscurité.

26m, cela paraît être déjà beaucoup et pourtant, en voiture c'est extrêmement peu ! En effet, c'est la distance que mettra un conducteur qui roule à une vitesse de 50km/h pour s'arrêter totalement sur sol sec.

La différence n'est donc pas à négliger.



● Le triangle :

Le triangle fait également partie des choses obligatoires à avoir dans son véhicule. Celui-ci sert à prévenir les autres usagers de la route qu'il y a un danger plus loin. En agglomération, ce triangle doit être déposé à 30m du lieu de l'accident. Sur autoroute, c'est à 150m qu'il faudra le mettre (puisque la vitesse est plus grande et la distance que l'on parcourra durant le temps de réaction sera plus grande aussi).

Étape 2 : Visibilité

- Les 4 indicateurs de direction;

Il est conseillé d'allumer les feux de détresse dans certains cas uniquement :

- Lorsque l'on tombe en panne
- Lorsque l'on perd son chargement sur la voie publique
- Lorsque l'on doit avertir les autres usagers d'un danger d'accident (c'est le cas lors d'embouteillages sur l'autoroute)
- Si on est victime d'un car jacking, ou une agression routière

Par contre, tu ne peux pas utiliser tes 4 clignotants lorsque tu te gares mal ou pour décharger ou charger du matériel. Si tu le fais, tu risques une amende pour usage incorrect d'utilisation des feux de détresse en plus de l'amende pour t'être mal garé.

Étape 3 : Que s'est-il passé ?

Il est nécessaire que tu puisses donner aux secours les informations importantes de manière la plus claire et concise que possible. Pour ça, tu dois leur indiquer dans l'ordre :

- Donner le lieu de l'accident (adresse, borne d'autoroute, donner un point de repère et préciser s'il y a un accès spécifique)
- Expliquer ce qu'il s'est passé et le type d'accident qui est survenu
- Dire s'il y a des personnes en danger ou blessées
- Dire le nombre de personnes impliquées et s'il y a des personnes fragilisées (enfants, personnes handicapées, personnes âgées)

Ces informations sont cruciales pour les services d'urgence !



Étape 4 : Les numéros d'urgence

Lors d'un accident avec blessés, tu dois toujours appeler les urgences. Cependant, il existe différents numéros :

100

Lorsque tu appelles le 100, tu es directement redirigé vers le service d'urgences de ta région. Ce service enverra une ambulance ou les pompiers en fonction de la nature de l'accident.

101

C'est le numéro d'appel pour la Police.

112

Le 112 est le numéro d'urgence européen qui peut être composé partout en Europe. Le 100 et le 101 existent toujours mais vont petit à petit être remplacés par le 112.

Étape 5 : Rester sur place

Maintenant que les services d'urgence sont en chemin, tu dois attendre leur arrivée sur place. C'est très important pour pouvoir expliquer ce qu'il s'est passé de vive-voix.

Tu as entre 17 et 29 et tu as envie de contribuer à la diminution du nombre d'accidents de la route ?
Rejoins notre équipe de volontaires RYD et participe à l'animation de différents outils de sensibilisation !





Nous sommes présents sur ces réseaux sociaux. N'hésite pas à venir voir tout ce qu'on fait d'autres, ça pourrait t'intéresser !



[/rydwb](#) ou sur www.rydwb.be

Avec le soutien de
la



Wallonie